

# Règlement de consultation

## Accompagnement pour le déploiement de l'Approche Par Compétences

### 2025-2027

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS D'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

**Date limite de l'Appel d'offres ouvert n° 2024-014 (dépôt des offres) : Mercredi 15 janvier 2025 à 17h00**

**Date de fin de dépôt des questions EXCLUSIVEMENT sur PLACE : vendredi 10 janvier 2025 à 12h00**

**Attention, aucune réponse ne sera apportée  
du 20 décembre 2024 12h00 au 5 janvier 2025 inclus**

Le présent RC comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Personne habilitée à représenter le pouvoir adjudicateur : Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

Comptable assignataire : Agent Comptable de SUPMICROTECH-ENSMM

**SUPMICROTECH-ENSMM**

26 rue de l'Épitaphe 25000 BESANÇON

[www.supmicrotech.fr](http://www.supmicrotech.fr)

## Sommaire

Article 1 – Acheteur .....	3
Article 2 – Objet du marché .....	3
Article 3 – Conditions du marché .....	3
3.1 Étendue de la consultation .....	3
3.2 Mode de règlement .....	3
3.3 Délai d'exécution .....	3
3.5 Délai de validité des offres .....	3
3.8 Secret des affaires .....	4
3.9 Traitement des données à caractères personnel .....	4
Article 4 - INFORMATION DES CANDIDATS .....	4
4.1 Principes généraux sur les échanges électroniques.....	4
Article 5 – Présentation des offres.....	6
5.1 Contenu des offres déposées .....	6
5.2 Motifs d'exclusion.....	7
Article 6 – Jugement des offres.....	7
6.2 Critères d'attribution .....	8
Article 7 – Conditions d'envoi des offres.....	8

## Article 1 – Acheteur

La procédure est portée par : SUPMICROTECH-ENSMM ;

Adresse : 26 Rue de l'Épitaphe

Code Postal : 25000

Ville : BESANCON

Siret : 192 500 825 000 26

Téléphone : 03 81 40 27 00

Il est représenté par Pascal VAIRAC, Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM.

## Article 2 – Objet du marché

La présente consultation s'adresse aux organismes (agences, associations, cabinets, ...) d'expertise et de conseil en ingénierie pédagogique ou le cas échéant à leurs partenaires, prestataires et sous-traitants en vue de leurs propositions détaillées, structurées, planifiées et chiffrées pour :

- ✎ **Un accompagnement destiné au projet de déploiement d'une approche par compétences à l'ensemble des enseignements de l'offre de formation de l'école.**

## Article 3 – Conditions du marché

### 3.1 Étendue de la consultation

Il s'agit d'un marché à procédure formalisée en application de l'article R.2124-1 du Code de la commande publique (CCP).

Ce marché n'est pas alloti.

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 3.2 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement. Le paiement s'effectuera suivant les règles de la Comptabilité Publique dans les délais fixés à l'article L.2192-10 du CCP (soit actuellement 30 jours à réception des factures), à compter de la réception des factures au Service Financier de SUPMICROTECH.

Les factures ne pourront être émises par le titulaire qu'après émission de la décision d'admission de la part de SUPMICROTECH.

### 3.3 Délai d'exécution

L'exécution du marché sera effective sous 2 mois à compter de la date de notification au candidat via PLACE.

### 3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours ; ce délai court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **3.8 Secret des affaires**

L'acheteur se réserve la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers pour l'analyse des offres du présent marché.

Le tiers est tenu à une obligation de confidentialité prévue par le marché dont il est titulaire. En particulier, les candidats sont informés que ce tiers ne peut divulguer les données et informations couvertes par le secret des affaires dont il aurait connaissance pendant la durée d'exécution de ses prestations.

Ce tiers a l'obligation de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires afin de réduire les risques de divulgation, notamment au moyen d'engagements de confidentialité individuels, de cloisonnement organisationnel et de paramétrage des droits d'accès.

Cette obligation ne prend pas fin à l'issue du marché entre l'acheteur et ce tiers.

### **3.9 Traitement des données à caractères personnel**

Protection des données à caractère personnel des candidats à la présente procédure :

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du présent marché public sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

## **Article 4 - INFORMATION DES CANDIDATS**

### **4.1 Principes généraux sur les échanges électroniques**

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

Seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Chaque pli est considéré comme une offre.

Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

**Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.**

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme "PLACE" : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le dépôt s'effectue uniquement en utilisant la fonctionnalité de dépôt de plis de la plate-forme.

Pour ce faire :

- Le candidat accède à la consultation avec le bouton « Accéder à cette consultation » depuis la colonne « Actions » du tableau de bord.

- Puis, le candidat doit sélectionner l'onglet « Dépôt ». **La fonctionnalité de « Messagerie sécurisée » de PLACE ne doit pas être utilisée par le candidat pour déposer son pli.** Celle-ci est réservée aux échanges et autres questions avec l'acheteur avant la date limite de remise des offres.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique (non imposée) sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques ;
- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs ;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques. Les candidats ou les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils doivent également prévoir le temps nécessaire pour que le dépôt soit effectif dans le délai fixé par l'acheteur, notamment lorsque les fichiers sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit.

Attention, les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur.

Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes. Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation. Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr), ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers :

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr - Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go.

**Horodatage** : Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés.

Les plis reçus après la date et l'heure limite fixée par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés. En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

#### **Antivirus :**

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

## **4.2 Echanges électroniques relatifs à cette consultation**

Les plis devront être déposés sur la plateforme PLACE **au plus tard le mercredi 15 janvier 2025 à 17h00.**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts. Les plis parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent **faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :** <https://www.marchespublics.gouv.fr> au plus tard jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 à 12h00.

**A noter, qu'aucune réponse ne sera apportée durant la période du 20/12/2024 à 12h00 au 5/01/2025 inclus. Les questions posées dans ce laps de temps feront l'objet d'un traitement avant la date limite de dépôt des offres. Il est donc important d'anticiper au maximum leur dépôt sur PLACE.**

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard le 20 décembre 2024. Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

## **Article 5 – Présentation des offres**

### **5.1 Contenu des offres déposées**

Les candidats autorisés à présenter une offre (application des articles L.2141, L.2142, R.2142 et R2143 du CCP) auront à produire un dossier complet comprenant les pièces contractuelles énoncées ci-dessous et figurant dans l'article R.2143 :

- L'acte d'engagement signé tel que défini à l'article R.2143-8 du CCP (document DC3 = ATTRI1) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières signé – CCAP ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières signé – CCTP ;
- La lettre de candidature (ancien document DC1) en français obligatoirement selon modèle fourni ;
- La déclaration du candidat (ancien document DC2) en français obligatoirement selon modèle fourni ;
- Le présent Règlement de Consultation signé – RC ;
- Le cadre de réponse technique joint au DCE dûment complété ;
- L'offre financière correspondant **exclusivement** aux éléments communiqués dans le cadre réponse.

**Les candidats peuvent soumettre toutes propositions complémentaires qu'ils estimeraient opportunes d'intégrer en sus des volets énumérés dans le cadre technique imposé. Un document indépendant et clairement identifié « Prestations complémentaires » sera alors joint au dossier. L'offre financière associée sera, elle aussi, proposée dans un document distinct, identifiée « offre tarifaire - prestations complémentaires ».**

Le ou les candidats au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché doivent pouvoir produire en outre (article R.2143-7 du CCP) l'état annuel des certificats produits.

Le ou les candidats retenu(s) dispose(nt) d'un délai de 15 jours à compter de la demande de SUPMICROTECH pour produire ces documents.

Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles (CCAG-PI) est réputé être connu par le candidat et n'est pas joint matériellement au présent marché.

## **5.2 Motifs d'exclusion**

Conformément aux dispositions du code de la commande publique relatives aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de l'acheteur, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation ne soit pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant. Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

## **Article 6 – Jugement des offres**

### **6.1 Examen des offres**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre uniquement dans le cas où il a pris la décision de ne pas procéder à un tour de négociation et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales

ou après négociation pour les seules offres finales. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

## 6.2 Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères énumérés ci-après :

- Conformité de la réponse au cahier des charges 15 % ;
- Méthodologie et organisation de l'ensemble des phases 35 % ;
- Niveau d'expertise, références et moyens mobilisés 30 % ;
- Coût de la prestation 20 %.

Le détail est précisé dans le CCTP.

## Article 7 – Conditions d'envoi des offres

Les candidats transmettent leur offre complète et toutes les pièces administratives relatives à la candidature sur la plateforme de dématérialisation [PLACE](#) (plateforme des achats de l'État).

Je soussigné ..... agissant au nom et pour le compte de  
....., déclare avoir pris connaissance du présent RC et  
en approuver les clauses.

A ....., le : .....

Le titulaire, Signature et cachet